

## **Première soirée d'information avec les citoyens sur le projet de de paysage humanisé**

**Vendredi 13 juin 2014** – À la suite d'une invitation lancée par l'Arrondissement, quelque 150 citoyens se sont présentés dans la soirée du 12 juin au centre socioculturel pour recevoir de l'information et échanger sur la démarche d'obtention du statut de paysage humanisé pour la zone agricole située à l'ouest de L'Île-Bizard.

Ce secteur, autrefois considéré comme le jardin de Montréal, comprend des milieux naturels, des terres agricoles, des secteurs résidentiels et des terrains de golf. Il couvre plus de 1 000 hectares. En demandant ce statut particulier au gouvernement du Québec, l'Arrondissement reconnaît que les activités humaines, en particulier les activités agricoles, contribuent à la diversité biologique de cette partie de l'île, et qu'il souhaite les poursuivre de façon durable. « L'ouest de l'île est un milieu remarquable que nous souhaitons pérenniser et où nous voulons poursuivre le développement des activités agricoles et récréotouristiques », a expliqué le maire Normand Marinacci.

Mais avant d'obtenir le statut de paysage humanisé, le conseil d'arrondissement devra prendre position sur ce projet qui soulève des inquiétudes parmi les producteurs agricoles et les propriétaires terriens. « Ce n'est pas une aire protégée traditionnelle comme un parc, a précisé le maire. Les propriétaires gardent la pleine jouissance de leurs droits de propriété à l'égard des règlements en vigueur. »

### **L'évolution du projet**

Le projet du paysage humanisé est né à la suite d'une réflexion menée par un groupe de citoyens sur la mise en valeur du corridor écoforestier dans la partie ouest de l'île. En 2010, une table de concertation voit le jour. Elle est formée de propriétaires et de représentants des terrains de golf, de producteurs agricoles ainsi que de représentants de groupes locaux et des ministères du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des Transports du Québec, de la Ville de Montréal et de l'Arrondissement. En 2012, les travaux de la Table sont suspendus faute de consensus parmi les membres et ne sont repris que deux ans plus tard avec la nouvelle administration municipale.

### **Prochaines étapes**

La démarche pour l'obtention du statut de paysage humanisé se fait en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal de la Ville de Montréal. Pour aller de l'avant avec le projet de paysage humanisé, le conseil d'arrondissement devra adopter une résolution. Ce sera ensuite au tour du comité exécutif de la Ville de Montréal, du conseil municipal et du conseil d'agglomération de se prononcer sur le projet. Puis, la demande de reconnaissance pourra être acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La démarche d'obtention du statut de paysage humanisé s'inscrit dans la mise en œuvre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal et des travaux sur la mise en valeur de l'ouest de l'écoterritoire du corridor écoforestier de L'Île-Bizard.

### **Renseignements :**

Linda Boutin, chargée de communication  
Arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève  
Tél. : 514 620-7344